

MAIRIE DE LAVIGNEY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juin à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Lavigney, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Brigitte DELHIER, Maire.

PRESENTS : Mmes Véronique BAGUE, Brigitte DELHIER, Alice GARNY,
Mrs Mickaël DAVIS, Cédric DELAITRE, Jérémie DELHIER, Luc DUPRIEZ, Mickaël MUNIER, Didier PAULIN,

ABSENT EXCUSÉ : Mr Florian BLEUSE

ABSENT NON EXCUSÉ : Mme Karine MOUGE

PROCURATION : Mr Florian BLEUSE a donné procuration à Mr Jérémie DELHIER

Mme Alice GARNY a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le Procès-Verbal de la séance du 04 Avril 2025.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité. La séance débute à **20H10**

La séance a lieu à Huit Clos, approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- ONF, report de vente dans l'état d'assiette 2025 sur les parcelles 16 et 17,
- Tarification de l'eau et de l'assainissement pour facturation 2026,
- Demande schéma directeur (Ingénierie 70)
- Questions diverses.

Objet : ONF, report de vente dans l'état d'assiette 2025 sur les parcelles 16 et 17

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion de la « commission bois » en date du 8 avril 2025, il a été proposé de retirer les Parcelles 16 et 17 de la vente, celles-ci avaient été inscrites dans l'état d'assiette 2025 lors de la séance du 18 octobre 2024, et de les reporter pour l'année 2026.

Vu les gros volumes de bois façonnés vendus cette année (environ 1 500 M3) provenant des ventes 2023 des parcelles 39/40 et 55, réalisées seulement cette année et au vu du grand nombre de chablis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide **à l'unanimité**,

- **D'APPROUVER** le retrait des parcelles 16 et 17 de l'état d'assiette 2025,
- **DE REPORTER** les ventes pour l'année 2026,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Tarification de l'eau et Tarification de l'assainissement pour les rejets domestiques (pour la facturation 2026

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs d'eau et d'assainissement n'ont pas augmenté depuis 2020 et s'il est envisagé de réaliser des travaux afin d'obtenir des subventions de l'Agence de l'eau il est nécessaire d'avoir un tarif plancher pour l'eau et l'assainissement.

Celui-ci est de 1.15 € HT M2, il est calculé comme suit :

$$\frac{(\text{prix ht/m}^3 \times 120) + \text{taxe fixe}}{120} = 1.15 \text{ €}$$

1- Eau :

Les tarifs actuels sont :

- 0 à 300 m3	1.00 €
- 301 à 1000 m3	0.89 €
- 1001 m3 et plus	0.84 €
- Concession	30.00 €

$$\text{Le calcul pour l'agence de l'eau : } \frac{(1.00 \times 120) + 30.00}{120} = 1.25 \text{ € le M3}$$

Donc pour l'eau nous sommes éligibles avec ce tarif.

Mr DELAITRE estime que le tarif dégressif n'incite pas les habitants à économiser de l'eau. Mme le Maire indique que nous sommes en commune rurale et que les plus gros consommateurs sont les cultivateurs et les non-domestiques, pour ne pas trop les impacter financièrement il a été décidé de faire deux tranches au lieu de trois.

Eau : nouveau tarif à partir de la facturation 2026 (consommation 2025)

- 0 à 1 000 m3	1.00 €
- 1001 m3 et plus	0.90 €
- Concession	30.00 €

2- Assainissement : (pour les domestiques)

Les tarifs actuels sont :

- 0 à 300 m3	0.63 €
- 301 à 1000 m3	0.53 €
- 1001 m3 et plus	0.50 €
- Part fixe	20.00 €

Le calcul pour l'agence de l'eau : $\frac{(0.63 \times 120) + 20.00}{120} = 0.79 \text{ € le M3}$

Donc pour l'assainissement on est loin du tarif éligible aux subventions. Il a été décidé de faire une seule tranche à 0.90 € le M3 et la part fixe à 30.00 €

Assainissement : nouveau tarif à partir de la facturation 2026 (consommation 2025)

- Tarif au m3	0.90 €
- Part fixe	30.00 €

Pour rappel le tarif des effluents non domestiques vont être discutés dans l'année avec les intéressés (convention, prix au M3,)

Mme le Maire ajoute que ses tarifs sont hors taxes et qu'il faut ajouter la TVA et les taxes de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'augmentation des tarifs pour l'eau et l'assainissement dès la facturation 2026
- **DE VALIDER** les nouveaux tarifs comme ci-joint :
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Demande schéma directeur (Ingénierie 70)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités ont l'obligation de réaliser des schémas directeurs au moins une fois tous les 10 ans pour l'eau potable et l'assainissement afin d'obtenir des subventions de l'Agence de l'eau en cas de travaux.

Mme le Maire souhaite obtenir l'aide d'Ingénierie 70 pour la maîtrise d'œuvre de ces schémas.

A savoir qu'aucun schéma n'est réalisé pour l'eau et celui de l'assainissement dépasse les 10 ans (2012)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité ou la majorité,

- **D'ACCEPTER** l'aide d'Ingénierie 70 pour la réalisation des schémas directeurs,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

Mme le Maire informe le Conseil sur plusieurs points :

Info : DICRIM « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » est une obligation pour les communes, le Pays Vesoul Val de Saône propose son aide pour la réalisation de ce document, rendez-vous fixé le 28 août en Mairie.

Fête de Noël : Un spectacle de magie sera proposé par le magicien DEFORET Joseph de Breurey-lès-Faverney le Dimanche 21 Décembre à 15H00.
Comme l'année dernière, bons cadeaux chez King Jouet pour les enfants présents.

Un colis sera remis aux personnes âgées comme chaque année.

Le Remplacement des lampes LED par le SIED reporté en 2026, trop de demandes au niveau des communes.

Haute-Saône Numérique : proposition de services numériques Territoire connecté auprès des communes. Lavigney n'est pas concerné par les services (gestion voirie, spanc..)

Sécurité Routière : l'entreprise ne répond pas aux mails ni aux appels afin de réactualisées le devis.

SICTOM : collecte des biodéchets en Points d'Apports Volontaires (PAV) sur la commune, une borne sera bientôt mise en place.

Une demande a été faite auprès de Sytevom pour voir s'il serait possible d'installer le conteneur à verre au cimetière.

L'Oratoire de la Piéta : L'entreprise BROGGI l'a ramené dans leurs locaux afin d'y être rénové, la commune cherche une place pour le poser.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à
22H00